

Subvention pour la création d'une réserve aquatique au Parc nature de Pointe-aux-Outardes

Dossier de la rédaction de H2o
August 2014

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, et le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et ministre responsable de la Région de la Côte-Nord, Yves Bolduc, annoncent l'attribution d'une subvention de 150 000 dollars au Parc nature de Pointe-aux-Outardes. À partir sur deux ans, cette aide financière vise à soutenir la gestion de la réserve aquatique projetée de Manicouagan, qui sera réalisée par l'organisme en collaboration avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et les partenaires du milieu. "Notre gouvernement s'est engagé à réserver 10 % du territoire estuarien et marin à des fins de création d'aires marines protégées d'ici 2015, et nous sommes résolus à atteindre notre cible. Cette annonce vient confirmer notre volonté d'augmenter de façon notable la superficie protégée dans la région de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent et de préserver la biodiversité d'une valeur exceptionnelle qui caractérise les milieux aquatiques", a expliqué le ministre Heurtel.

Grâce

À cette subvention, Parc nature de Pointe-aux-Outardes amorcera la gestion de la première aire marine protégée relevant du gouvernement du Québec. Pour ce faire, il assurera la gestion de la réserve aquatique projetée et favorisera la concertation relativement à l'attribution d'un statut permanent de réserve aquatique à l'aire marine. Concrètement, l'aide financière permettra : d'élaborer un plan d'action pour la future réserve aquatique, qui déterminera les priorités en matière de conservation, de mise en valeur, de recherche, d'éducation et de communication ; de participer à l'élaboration d'un plan de conservation et de gestion ; d'assurer la logistique et la coordination des rencontres avec les partenaires régionaux ; d'élaborer des activités d'animation sur le milieu marin ; de faire des démarches pour faire connaître les actions à réaliser pour la désignation de l'aire marine protégée et d'en faire couvrir les raisons d'être. \$\$\$

Le territoire

marin protégée par la réserve aquatique projetée de Manicouagan couvre un territoire de 712 km². Il est situé en face du Parc nature de Pointe-aux-Outardes et il est inclus dans la zone importante pour la conservation des oiseaux de Baie-Comeau, qui comprend le littoral à partir de la pointe Saint-Gilles, la baie des Ancres, la baie Comeau et une partie de la baie des Anglais. La réserve aquatique projetée de Manicouagan est l'habitat de plusieurs espèces menacées ou vulnérables, telles que le phoque commun, le marsouin et le petit rorqual.

